

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 31 JUILLET 2026
PROCES VERBAL/COMPTE RENDU

PRÉSENTS : Emmanuelle BARLERIN, Michaël DAUSSY, Dominique VIETTI, Eric DURAY, Antoine CHAMOURET, Dominique SCIANDRONE, Catherine FIX DE SUGNY, Philippe GOUTORBE, Elisabeth POYET, Kaléméli VERMEERSCH, Michel MOREAU, SEIGNOL Solange, MOISSONNIER Clément

ABSENTS EXCUSÉS : Didier SANCHEZ (pouvoir donné à Michaël DAUSSY), Nathalie OSSEDAT (pouvoir donné à Eric DURAY)

ABSENT : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Clément MOISSONNIER

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 26 juin 2026 à l'unanimité.

1/ Modification règlement intérieur du conseil municipal

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Just-En-Chevalet,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT)
- **Vu** la délibération n°2026-45 du 29 mai 2026 adoptant le règlement intérieur du conseil municipal actuel ;
- **Vu** les observations de la sous-préfecture de Roanne en date du 29 juin 2026 relatives aux manquements du règlement intérieur aux dispositions légales ;
- **Considérant** que le règlement intérieur actuel ne respecte pas les exigences des articles L. 2121-12, L. 2121-19 et L. 2121-27-1 du CGCT ;
- **Considérant** la nécessité de mettre le règlement intérieur en conformité avec le cadre juridique et les observations du contrôle de légalité ;
- **Considérant** que le nouveau règlement intérieur joint en annexe intègre les corrections

Après en avoir délibéré, Décide :

1. **D'abroger** le règlement intérieur du conseil municipal adopté par la délibération n°2026-45 lors du conseil municipal du 29 juin 2026.
2. **D'adopter** le nouveau règlement intérieur du conseil municipal de la Commune de Saint-Just-En-Chevalet, joint en annexe à la présente délibération.

2/ Demande de subvention : terre d'Élan

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-22 ;

Vu le règlement du dispositif « Terre d'Élan », fixant les modalités de dépôt des demandes de subvention ;

Considérant la nécessité de déposer une demande de subvention dans le cadre du dispositif « Terre d'Élan » ;

Considérant que le dépôt de la demande et l'acceptation éventuelle de la subvention nécessitent une autorisation préalable du conseil municipal ;

Délibère :

Article 1er – Madame le Maire est autorisé à déposer une demande de subvention dans le cadre du dispositif « Terre d'Élan ».

Article 2 – En cas d'attribution de la subvention, madame le Maire est autorisée à :

Accepter les conditions financières et administratives liées à cette subvention, sous réserve du respect des règles de la commande publique et des engagements pris par la commune ;

Signer les conventions ou avenants éventuels.

Article 3 – Madame le maire est désignée comme représentante habilitée à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention, y compris :

Le dossier de demande de subvention ;

Les demandes de versement et attestations de réalisation ;

Les pièces complémentaires demandées par la Région.

3/ Demande de subvention à la Région AURA : aire de jeux inclusive

Madame le maire rappelle à l'assemblée municipale le projet de création d'une aire de jeux inclusive en collaboration avec l'association « Mathis pour la vie ». Elle explique que plusieurs demandes de devis sont en cours.

Il convient de solliciter tous les partenaires financiers potentiels dont la région au travers du « Fond d'aide à l'aménagement ou l'acquisition d'aires de jeux adaptées et accessible à tous les handicap ».

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE madame le maire à solliciter le concours financier de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du « Fond d'aide à l'aménagement ou l'acquisition d'aires de jeux adaptées et accessible à tous les handicap » pour le projet de création d'aire de jeux inclusive.

4/ Bouge ton coq – clap théâtre

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'appel à candidatures lancé par l'association Bouge ton CoQ dans le cadre du dispositif Clap' Théâtre pour l'organisation, durant l'hiver 2026-2027, d'une saison de cinq soirées de théâtre sur grand écran à destination des communes rurales.

Ce dispositif comprend notamment la mise à disposition d'un kit de projection, d'un kit de décoration ainsi qu'un accompagnement de l'association.

Considérant l'intérêt de cette action pour favoriser l'accès à la culture et dynamiser la vie locale, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide de déposer la candidature de la commune** au dispositif Clap' Théâtre proposé par l'association Bouge ton CoQ ;
- **autorise Mme le Maire** à signer tout document nécessaire à la constitution du dossier de candidature et à la mise en œuvre de ce projet.

5/ Voirie 2026 - convention

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a accordé à la commune une enveloppe complémentaire relative aux travaux supplémentaires de voirie 2026 par le biais d'une convention.

Le principe de cette convention réside dans la prise en charge de l'intégralité des travaux hors taxes par la commune, via un fonds de concours versé à la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes procèdera ensuite au remboursement à la commune, sur la base du coût réel de l'opération hors taxes, déduction faite de la subvention.

Concernant la commune de Saint Just-en-Chevalet, les travaux supplémentaires de voirie 2026 s'élèvent à un montant prévisionnel de 11 570.00 € HT.

Où l'exposé de sa Présidente, le conseil municipal de Saint-Just-en-Chevalet, à l'unanimité :

- **DIT** que les travaux supplémentaires de voirie 2025 sont estimés, pour la commune de St Just en Chevalet à 11 570.00 € HT
- **APPROUVE** les termes de la convention adoptée par le conseil communautaire selon lesquels la commune versera un fonds de concours du montant total des travaux hors taxes ;
- **PREND NOTE** que la Communauté de Communes du Pays D'Urfé (CCPU) reversera à la commune le montant de la subvention qu'elle aura perçue pour cette opération ;
- **AUTORISE** le maire à signer la convention liant la commune de Saint Just en Chevalet et la CCPU
- **DECIDE** de fixer à cinq ans la durée d'amortissement du fonds de concours relatif aux travaux de voirie complémentaires 2026.

6/ Désignation d'un représentant AIRPur

Madame le Maire explique qu'à la suite des élections municipales, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant de la commune au sein de l'association AIRPur (Association Intercommunale Pour le Rayonnement du Pays d'Urfé) Elle précise que chaque commune de la Communauté de communes du Pays d'Urfé (CCPU) est représentée par un délégué au sein de cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de désigner Éric DURAY en qualité de représentant de la commune auprès de l'association AIRPur.

7/ Chapelle Notre dame du Château

- Fête du 15 août :

Madame le Maire donne la parole à Solange SEIGNOL qui informe que l'association Notre-Dame du Château organise, comme chaque année, les festivités du 15 août.

Cette journée comprendra une procession suivie d'une messe, un apéritif offert par l'association, un repas animé ainsi qu'un spectacle sur le thème des années 60.

- Réfection du retable :

Solange Seignol informe que l'association Notre-Dame du Château va déposer un dossier auprès de la Fondation du patrimoine afin d'obtenir un financement pour une partie de la réfection du retable. Pour cette opération, la commune a conclu une convention avec l'association, lui déléguant la maîtrise d'ouvrage.

Madame le Maire en profite pour remercier l'association pour le travail qu'elle fait dans l'entretien de la chapelle. Elle rappelle que la commune soutient pleinement cette démarche et est aux côtés de l'association, notamment en prenant en charge les travaux les plus importants (structures etc..) comme ceux réalisés en 2022.

QUESTIONS DIVERSES

1. Personnel communal

Madame le Maire informe que le recrutement pour les postes de 11 heures par semaine à l'école publique et de 15 heures par semaine au secrétariat de la mairie est désormais terminé. Au regard des candidatures reçues, il a finalement été décidé de ne pas regrouper ces deux emplois et de procéder à deux recrutements distincts.

Véronique EPINAT a été retenue pour le poste à l'école publique et Claire JEAMPIERRE, secrétaire de mairie à Saint-Romain d'Urfé, complètera l'équipe du secrétariat. Les prises de postes se feront au 1er septembre 2026.

2. Déstratificateurs d'air

Madame le Maire informe que des déstratificateurs d'air ont été installés dans l'église, la salle ERA et le gymnase. Ces équipements permettent de redistribuer l'air chaud accumulé en hauteur vers le bas, améliorant ainsi le confort thermique tout permettant des économies d'énergie.

3. Piscine : point fréquentation

Madame le Maire présente un premier bilan de la saison à la piscine municipale. Pour le mois de juillet, près de 8 000 entrées ont été enregistrées, avec un pic de fréquentation le 12 juillet, où environ 700 personnes ont été accueillies. À ce stade de la saison, l'objectif de 12 000 entrées apparaît tout à fait atteignable.

Elle souligne que les retours des usagers sont très positifs. Les baigneurs apprécient la qualité des équipements et la fréquentation est au rendez-vous. Elle indique également que le 30 juillet une animation de sensibilisation aux risques liés à l'exposition au soleil a été organisée par la Ligue contre le cancer à destination des usagers de la piscine.

Concernant le camping et le snack, Madame le Maire précise qu'Arnaud, le gérant, est lui aussi très satisfait de ce début de saison.

4. Courrier sous-préfecture roanne

Madame le maire informe le conseil que le dossier de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour les travaux de remplacement des menuiseries de la mairie n'a pas été retenu par la sous-préfecture de Roanne. Elle ajoute que le dossier « Fond vert » pour les mêmes travaux a bien été déposé et est en cours d'instruction.

5. CR4C (Club Routier des 4 Chemins) : Cyclo sportive de la Loire

Madame le maire informe que l'organisation de la cyclo sportive organisée le 6 septembre prochain à déjà bien avancée. Il y aura une animation musicale faite par l'association Musicadanse après le départ des cyclistes pendant le temps convivial. Elle précise que le départ et l'arrivée se feront cette année vers le gymnase. Ce moment sera ouvert à tous et rendra l'attente du retour des cycliste plus festive.

6. Critérium des fous

Madame le maire explique qu'elle a rencontré les représentants d'une nouvelle association qui a pour projet d'organiser le 31 octobre 2026 le « critérium des fous ». Il s'agit d'une journée festive, conviviale et ludique autour du vélo. L'association envisage une bourse aux vélos, des conférences sur le thème du vélo, un village d'exposant et d'artisans locaux, des animations musicales et ludiques etc.

La commune a été sollicitée par l'association pour les arrêtés de circulation, le prêt de barrières, la location des salles etc. D'autres informations complémentaires seront communiquées ultérieurement.

7. Brocante et salon numismatique : 58^{ème} édition

Dominique VIETTI fait un point sur la brocante et le salon numismatique.

Le salon numismatique à un vrais succès, 43 exposants cette année, des acheteurs internationaux (Etats-Unis, Pologne, Espagne...), on peut ainsi qualifier ce salon d'international. Concernant la brocante, c'est également une belle réussite, 70 exposants les deux jours et une fréquentation au rendez-vous.

Le repas, paëlla, était organisé par le club motard de Juré qui a également proposé des baptêmes de motos au profit de l'association « Mathis pour la vie ».

En tant que membre de l'association « les trésors d'Urfé », Dominique VIETTI, tient à remercier la commune pour les apéritifs offerts le samedi soir et le dimanche midi. Elle remercie également les agents de l'unité technique pour leur aide.

8. Invitations :

- Antoine VERMOREL-MARQUES : invitation à un dîner-débat le 9 septembre au lycée Ressins à Nandax
- SDIS : invitation à la présentation des missions, visite d'équipement – le 12, 19, ou 26 septembre
- Jean-Claude TISSOT : invitation bilan de mandat le 22 septembre à 19h à Riorges

9. Usine de Velours

Madame le maire informe qu'elle va rencontrer les repreneurs de l'usine de velours lundi 3 août afin de connaître un peu mieux leur projet. Elle sera accompagnée de Dominique VIETTI et Elodie PETITBOUT chargée de la mission attractivité économique de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé.

10. Association « les pistons d'Urfé »

Eric DURAY explique qu'il a assisté à une réunion d'une nouvelle association : « les pistons d'Urfé », qui regroupe des passionnés de voitures anciennes. L'association envisage notamment de proposer des sorties « touristiques » en voitures anciennes.

Séance levée à 22h10

Clément MOISSONNIER
Secrétaire de séance

Emmanuelle BARLERIN
Maire de Saint Just en Chevalet